

www.rumilly-terredesavoie.fr



RAPPORT ANNUEL

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE

Prévention et valorisation des déchets

ANNEE 2023

SOMMAIRE

① IDENTITE DE LA COLLECTIVITE	p.1
② L'ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS.....	p.2
2-1) La pré-collecte	p.3
2-2) La collecte	p.5
2-3) La déchèterie intercommunale	p.6
2-4) Le traitement.....	p.6
2-5) Les moyens humains du service	p.7
2-6) Les moyens matériels.....	p.8
2-7) Les actions du service en matière de prévention des risques professionnels	p.8
③ TONNAGES ET RATIOS 2023	p.9
④ EVOLUTION	p.10
⑤ FOCUS SUR LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE	p.11
⑥ LES ACTIVITES DE PREVENTION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS	p.13
⑦ LES PROJETS	p.16
⑧ LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE	p.18

EDITO

L'organisation de la gestion des déchets se doit d'être en constante évolution pour répondre aux nombreux enjeux que sont l'économie de matières premières épuisables, la limitation des impacts sur l'environnement et la santé, les économies financières liées au traitement du déchet, l'évolution de la réglementation et des coûts.

Le service Prévention et Valorisation des déchets poursuit, en 2023, ses actions pour une meilleure maîtrise des impacts sur l'environnement et des coûts de traitement des déchets, avec notamment :

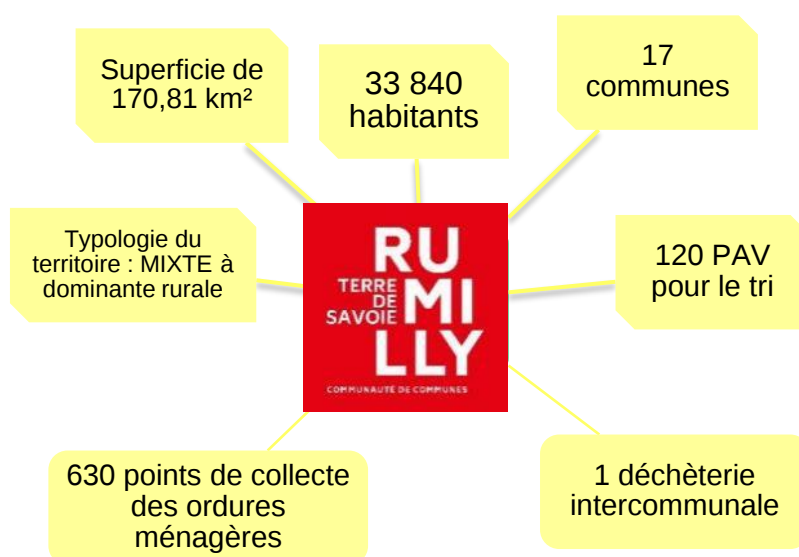
- La poursuite du déploiement du compostage de proximité sur l'ensemble du territoire,
- La poursuite du projet de création d'une recyclerie,
- L'adoption du Programme « Ensemble créons moins de déchets »
- La poursuite du déploiement de Points d'Apport Volontaire et la création d'un nouveau service de collecte des cartons bruns.

Ce rapport a pour but de dresser le bilan de cette année d'activité, conformément au décret du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Le Vice-Président délégué à la prévention et valorisation des déchets,

M. Yohann TRANCHANT

1 IDENTITE DE LA COLLECTIVITE



CHIFFRES CLES 2023

Les collectes

Ordures Ménagères résiduelles : **7 001 tonnes** soit **207 kg/habitant** → - 7 % par rapport à 2022

Collecte sélective : **2 198 tonnes** soit **65 kg/habitant** → + 5 % par rapport à 2022
dont verre : 37 kg/habitant
dont autres recyclables : 28 kg/habitant

La déchèterie

6710 tonnes soit **198 kg/habitant** → -4 % par rapport à 2022

75 586 passages enregistrés

La production totale de déchets

16 557 tonnes soit **489 kg/habitant** → -4 % par rapport à 2022 et -12 % par rapport à 2021

La prévention

2153 composteurs individuels distribués : + 677 % par rapport à 2022

Le financement du service

Fonctionnement :

- Réalisé : **4,206 M€ TTC**
- Restes à Réaliser : **0,137 M€ TTC**

Investissement :

- Réalisé : **0,689 M€ TTC**
- Restes à Réaliser **0,854 M€ TTC**

2 L'ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie exerce la compétence Prévention, Collecte, Traitement et Valorisation des déchets depuis le 1^{er} janvier 2017. Une partie de la compétence (notamment le traitement) est déléguée au syndicat mixte SIVALOR.

Compétences et services assurés en régie par la Communauté de Communes :

- ✓ **Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** en points de regroupement équipés de bacs roulants ou en Points d'Apport Volontaire (PAV) équipés de conteneurs semi-enterrés, enterrés ou aériens de grand volume (fréquence : 1 à 2 collectes par semaine),
- ✓ **Transfert des déchets incinérables** vers leur lieu de traitement (unité de valorisation énergétique située à Valserhône) pour le compte du SIVALOR,
- ✓ **Gestion de la déchèterie** intercommunale à Rumilly,
- ✓ **Collectes des cartons**,
- ✓ **Transport des bennes** de déchets végétaux, gravats, incinérables, bois et ferraille de la déchèterie vers leur lieu de traitement,
- ✓ **Prévention des déchets** par la sensibilisation du public, le déploiement du compostage et le broyage des déchets végétaux,
- ✓ **Collecte des biodéchets de professionnels** et valorisation par méthanisation jusqu'à fin 2023.

Compétences transférées au SIVALOR :

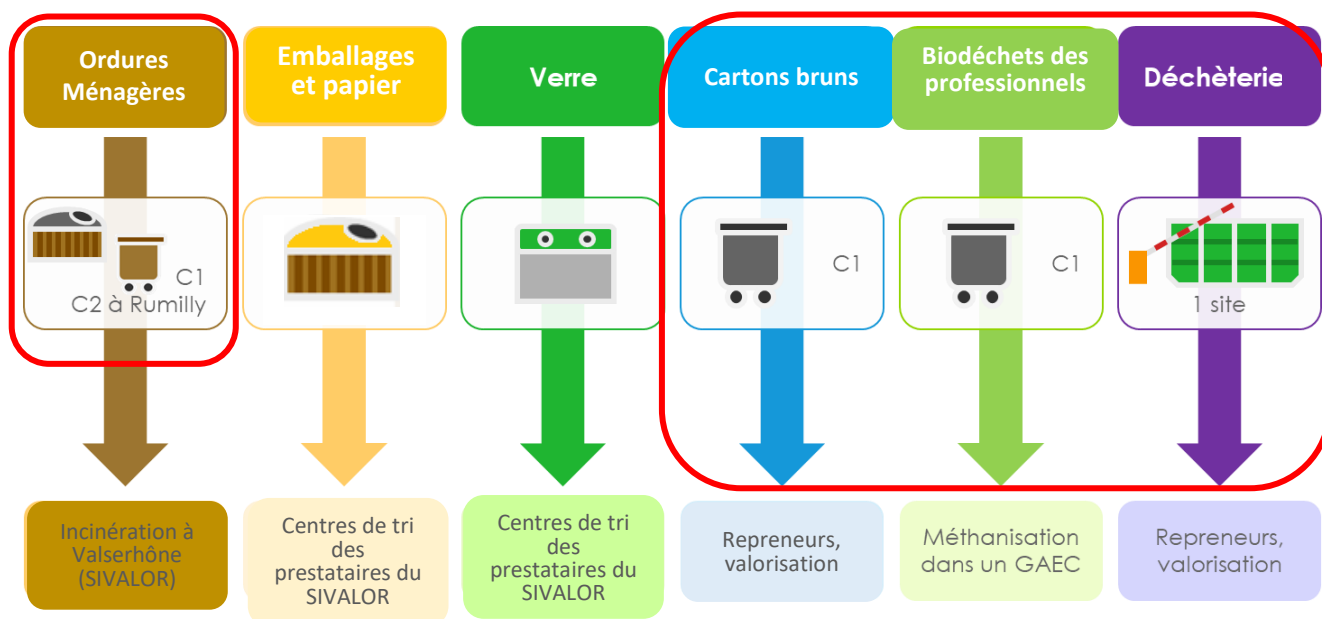
- ✓ **Valorisation énergétique** : transport et traitement des déchets incinérables vers l'unité de valorisation énergétique située à Valserhône,
- ✓ **Valorisation matière** : collecte et traitement des déchets recyclables déposés aux points recyclage,
- ✓ **Valorisation organique** : traitement des déchets végétaux,
- ✓ **Communication** portant sur les compétences déléguées.

Une gestion tournée vers le développement durable :

- Collecte séparée des déchets alimentaires (biodéchets) des gros producteurs et traitement par méthanisation au sein du GAEC le Châtelet (à GRUFFY),
- Collecte séparée des cartons des professionnels pour valorisation matière,
- Gestion locale des déchets végétaux collectés en déchèterie en partenariat avec des exploitations agricoles du secteur : co-compostage,
- Mise en œuvre de diverses actions de Prévention des déchets.



L'organisation générale du service est synthétisée dans le synoptique suivant :



*C1 : collecte une fois par semaine / C2 : collecte 2 fois par semaine

 Services assurés par la Communauté de Communes en régie.

2-1) La pré-collecte

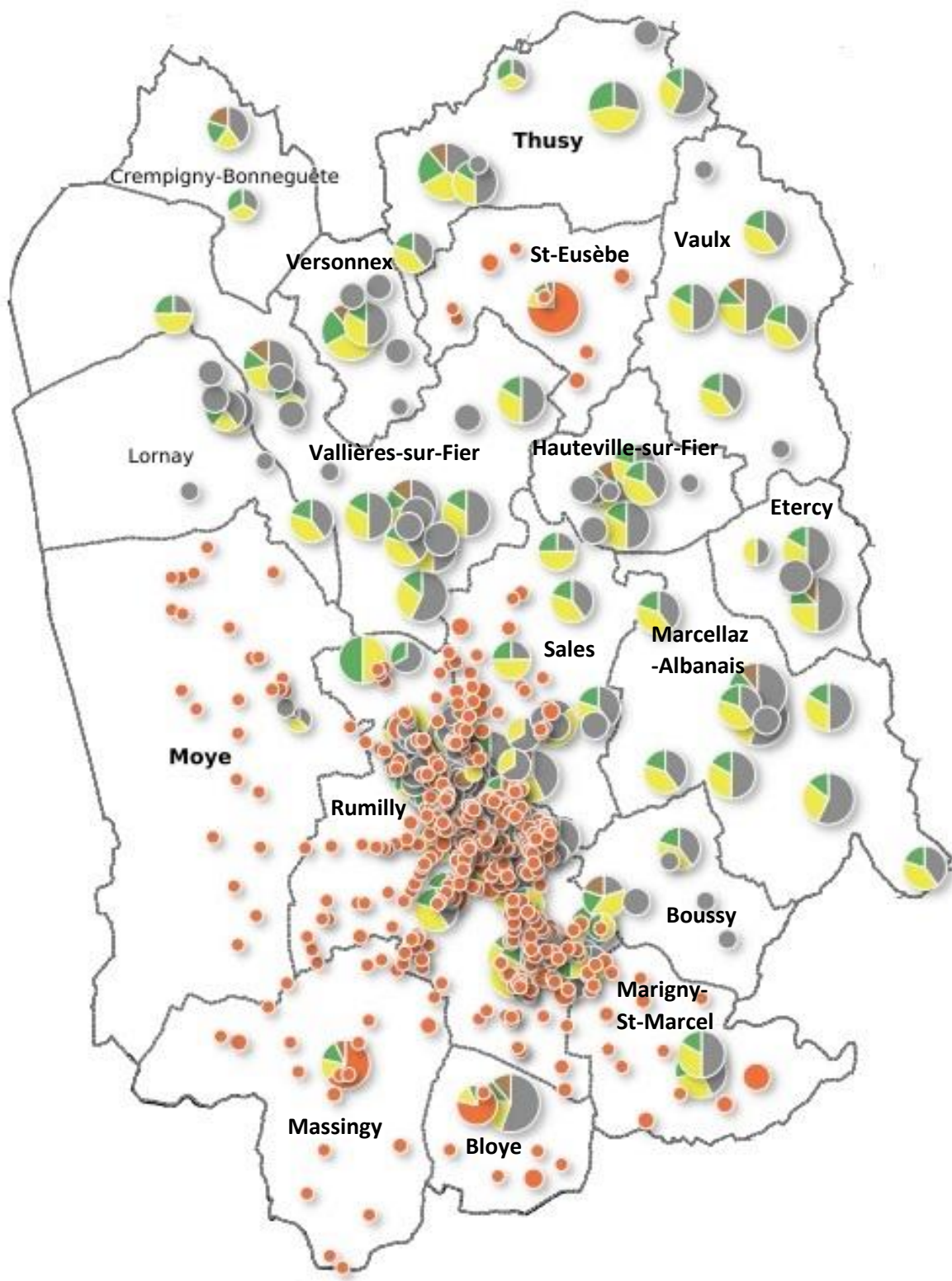
La pré-collecte correspond à l'ensemble des processus et des équipements mis en place pour permettre la collecte des déchets ménagers, en amont du ramassage des déchets (appelé collecte).

Plusieurs modes de pré-collecte coexistent sur le territoire :

- Pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :
 - **486 Points de regroupement (PDR)** équipés de 1200 bacs roulants
 - **144 Points d'apport volontaire (PAV)** équipés de 304 colonnes semi-enterrées ou aériennes
- Pour les déchets recyclables :
 - **120 Points d'apport volontaire** (colonnes semi-enterrées ou aériennes) :
 - 250 colonnes pour les emballages et le papier
 - 139 colonnes pour le verre

Le territoire a une dotation moyenne de **294 habitants par point recyclage**. Cet indicateur représente la densification de maillage en points de collecte, c'est-à-dire la dotation moyenne pour le territoire. CITEO, l'éco-organisme en charge des emballages et du papier, préconise un ratio de 1 point recyclage pour 300 habitants.

La cartographie des points de collecte du territoire est présentée ci-après.



LEGENDE

- Conteneurs d'apport volontaire pour les OM
- Conteneurs d'apport volontaire pour les emballages et papiers
- Conteneurs d'apport volontaire pour le verre
- Conteneurs d'apport volontaire pour le carton brun
- Bacs roulants pour les OM

2-2) La collecte

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

La collecte des OMR est gérée en régie par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

La fréquence de collecte des OMR est d'une à deux fois par semaine en fonction du secteur collecté.

Chaque semaine, 6 tournées sont effectuées pour collecter les OMR en points de regroupement, et 6 pour les OMR en Points d'Apport Volontaire sur le territoire de la collectivité.

Mode de collecte	Tournée	Nombre moyen de kilomètres parcourus	Durée moyenne de la tournée (en heures, hors temps de prise de service et de fin de service)	Tonnages moyens collectés (t)
Points de regroupement	Tournée A lundi	38	4:59:21	9,75
	Tournée A mardi	39	5:36:24	12,29
	Tournée A jeudi	48	5:44:46	8,26
	Tournée A vendredi	46	5:33:47	9,55
	Tournée B mardi	106	6:05:13	8,1
	Tournée B mercredi	75	5:49:28	7,6
Points d'Apport Volontaire	Lundi	59	6:56:05	17,77
	Mardi	82	6:47:18	16,36
	Mercredi	66	6:36:44	13,68
	Jeudi 1	38	4:06:48	7,84
	Jeudi 2	59	5:37:53	6,85
	Vendredi	69	6:40:16	14,52

Collecte des déchets recyclables :

La compétence « valorisation matière » a été déléguée au SIVALOR.

Le SIVALOR réalise, par l'intermédiaire de prestataires, la collecte, le transfert vers les centres de tri et le traitement de déchets recyclables.

Les fréquences de collecte des différents flux sont présentées ci-dessous :

Mode et Fréquence de collecte	
Emballages et papier	Prestation
	Une fois par semaine en moyenne (deux fois par semaine sur certaines zones)
Verre	Prestation
	Deux fois par mois en moyenne

La collecte des déchets recyclables a évolué au 1^{er} janvier 2023 : évolution vers une collecte en multi-matériaux (mélange des flux jaune et bleu) et mise en place de l'extension des consignes de tri (tri de tous les emballages en plastique).

Collecte des cartons des professionnels :

Une collecte des cartons bruns des professionnels est organisée, et assurée en régie par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie sur certaines zones denses : Rumilly (centre), Vallières-sur-Fier (centre) et les ZAE Rumilly, Vallières-sur-Fier, Marigny qui sont les secteurs regroupant le plus d'activités économiques).

La collecte est réalisée une fois par semaine, le mercredi.

Collecte des biodéchets des professionnels :

Une collecte des biodéchets des professionnels est organisée par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, avec recours à un prestataire de service.

La collecte est réalisée deux fois par semaine, le mardi et vendredi.

Se service dédié aux professionnels a été supprimé au 31/12/2023 (voir partie 7 page 14).

2-3) La déchèterie intercommunale

La déchèterie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h* et le samedi de 9h à 18h* (*du 1^{er} avril au 30 septembre, fermeture à 19h), hors jours fériés.

L'accès est strictement réservé aux personnes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes. Elle est également accessible aux professionnels du territoire selon les modalités indiquées dans le règlement intérieur.

Les flux acceptés sont présentés en annexe.

Le haut de quai de la déchèterie est géré en régie, ainsi que le bas de quai pour les flux des incinérables, déchets verts, gravats, bois et ferraille (rotations de bennes et transport jusqu'aux unités de traitements par le personnel de la Communauté de Communes). Les autres flux sont gérés (enlèvement, transport et traitement/valorisation) par des prestataires.

2-4) Le traitement

Après avoir été collectés, les différents flux de déchets sont transportés vers les exutoires en vue de leur traitement, définis ci-après :

Flux	Destination	Mode de traitement	Prestataire / Syndicat
Ordures Ménagères Résiduelles	Unité de Valorisation Energétique à Valserhône (01)	Valorisation énergétique : incinération avec récupération d'énergie	SIVALOR
Emballages et papier	Centres de tri des prestataires du SIVALOR	Valorisation matière : recyclage	SIVALOR via ses prestataires
Verre			
Cartons des professionnels	Centre de regroupement à Entrelacs (73)	Valorisation matière : recyclage	Véolia
Déchets alimentaires des professionnels	Unité de méthanisation de Gruffy (74)	Méthanisation	GAEC le Châtelet

Concernant les déchets collectés en déchèterie, les filières de traitement sont décrites dans le tableau suivant :

Flux	Mode de traitement	Prestataire / Syndicat
Encombrants incinérables	Valorisation énergétique : incinération avec récupération d'énergie	SIVALOR : Unité de Valorisation Energétique à Valserhône (01)
Déchets végétaux	Co-compostage sur parcelles agricoles	AWT, prestataire du SIVALOR (01)
Gravats	Stockage des déchets inertes	ROUDIL (74)
Encombrants non incinérables	Valorisation énergétique : Combustibles Solides de Récupération	TRIGENIUM (74)
Batteries	Valorisation matière : recyclage	VEOLIA (73)
Placoplâtre	Valorisation matière : recyclage	NANTET (73)
Carton	Valorisation matière : recyclage	Prestataire du SIVALOR
Huiles minérales	Valorisation matière : recyclage	SEVIA (69)
Toner / cartouches d'encre	Valorisation matière : recyclage	CMI ENVIRONNEMENT (01)
Capsules de café en aluminium	Valorisation matière : recyclage	SUEZ (74)
Bois	Valorisation matière : recyclage	NANTET LOCABENNES (73)
Métaux	Valorisation matière : recyclage	EXCOFFIER (74)
Huiles végétales	Valorisation matière : recyclage	TRIALP (73)
Amiante	Stockage	TPLM 73

Enfin, les flux de déchets gérés par des éco-organismes¹ agréés dans le cadre des filières de Responsabilité Elargie des Producteurs sont les suivants :

Flux	Eco-organisme	Prestataires des éco-organismes
Mobilier	ECOMOBILIER	Véolia (73)
Pneumatiques	ALIAPUR	GRANULATEX (74)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM	EXCOFFIER (74)
Déchets chimiques	ECO-DDS	TRIALP (73)
Tubes fluorescents et ampoules	ECOSYSTEM	EXCOFFIER (74)
Piles	COREPILE	EXCOFFIER (74)

2-5) Les moyens humains du service

Le service Prévention et Valorisation des Déchets est composé de l'effectif suivant (18 agents) en charge d'effectuer les missions de service public réalisées en régie :

- 9 chauffeurs polyvalents
- 3 ripeurs / valoristes
- 1 responsable d'exploitation
- 1 adjoint au responsable, mécanicien
- 1 responsable de service
- 1 chargé de prévention-animation
- 1 chargé du déploiement du compostage
- 1 assistante administrative

¹ Les éco-organismes récoltent les éco-contributions auprès des producteurs et les redistribuent aux collectivités territoriales ou à d'autres opérateurs qui assurent la collecte et le tri de ces déchets.

2-6) Les moyens matériels

Les locaux d'exploitation du service Prévention et Valorisation des Déchets sont situés au centre technique intercommunal de Broise, à Rumilly.

Pour la collecte des ordures ménagères résiduelles la collectivité dispose de 2 camions grue et de 3 camions avec lève-conteneurs à l'arrière.

Actuellement sur le territoire, les véhicules collectent en simple poste, c'est-à-dire une tournée par camion par jour. Les 2 bennes à Ordures Ménagères principales réalisent 4 et 2 tournées par semaine (soit 6 tournées sur le territoire) et 1 tournée par semaine pour la collecte des cartons des professionnels. Les camions grue réalisent 6 tournées par semaine.



Avec la poursuite des implantations de Points d'Apport Volontaire, le nombre de tournées en bacs roulants va continuer à diminuer tandis que le nombre de tournées en grue va augmenter. Cela nécessitera d'optimiser le parc roulant.

2-7) Les actions du service en matière de prévention des risques professionnels

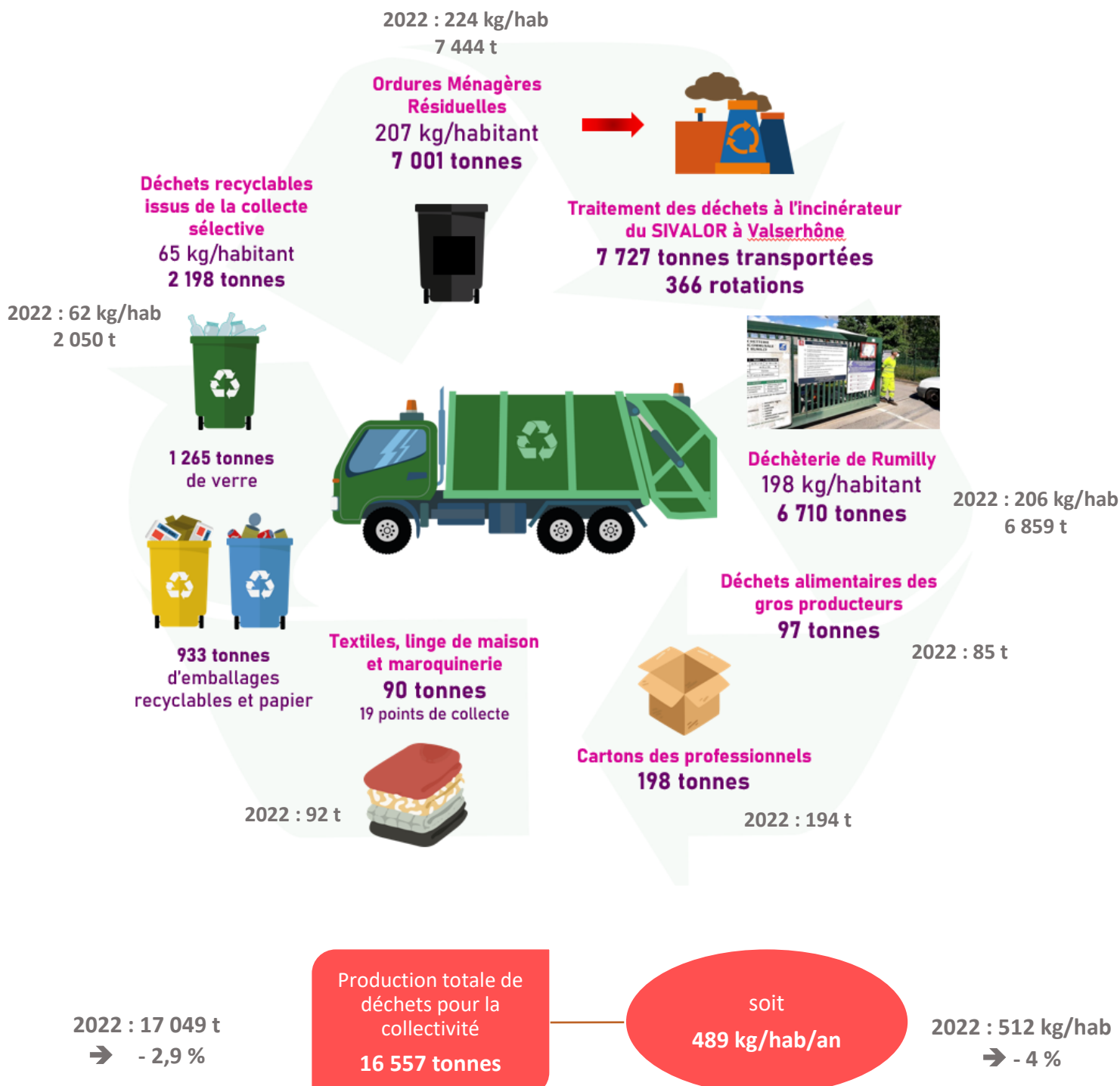
Dans le cadre d'une démarche continue d'amélioration des conditions de travail au regard des aspects hygiène et sécurité, le service Prévention et Valorisation des Déchets mène des actions en faveur d'une diminution des risques, à la fois envers le personnel et les usagers du service.

Les travaux de réhabilitation de la déchèterie terminés mi-2021 ont permis d'améliorer un nombre significatif de problématiques relevées dans le Document Unique d'Evaluation des Risques.

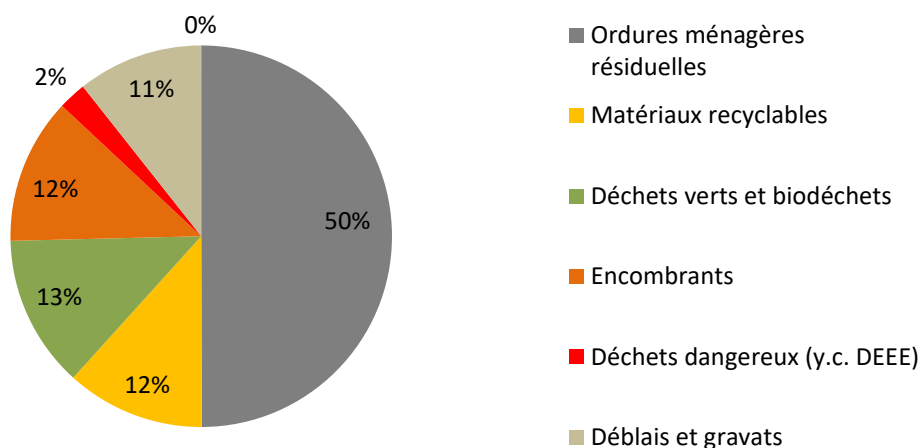
En 2023, les efforts se poursuivent sur les thématiques suivantes :

- Remplacement/mise en conformité d'outillage
- Equipements complémentaires en EPI (Equipements de Protection Individuelle)
- Plan de formation hygiène/sécurité et formations métiers
- Changement des modalités d'accueil des déchets d'amiante lié en déchèterie pour une meilleure maîtrise des risques sur la santé avec mise en place de permanences mensuelles et réception par un prestataire habilité, ainsi que des prestations de dépollution de bennes en cas de besoin
- Engagement de travaux de sécurisation de la fosse à déchets du centre technique intercommunal contre les risques de chute (réalisation des travaux début 2024)
- Acquisition d'une plateforme sur-mesure pour le travail en hauteur (lavage des camions)
- Renouvellement du densificateur mobile pour le compactage des bennes de déchèterie avec manipulation par télécommande pour limiter les risques de chutes (suite à un accident de travail).

3 TONNAGES ET RATIOS 2023

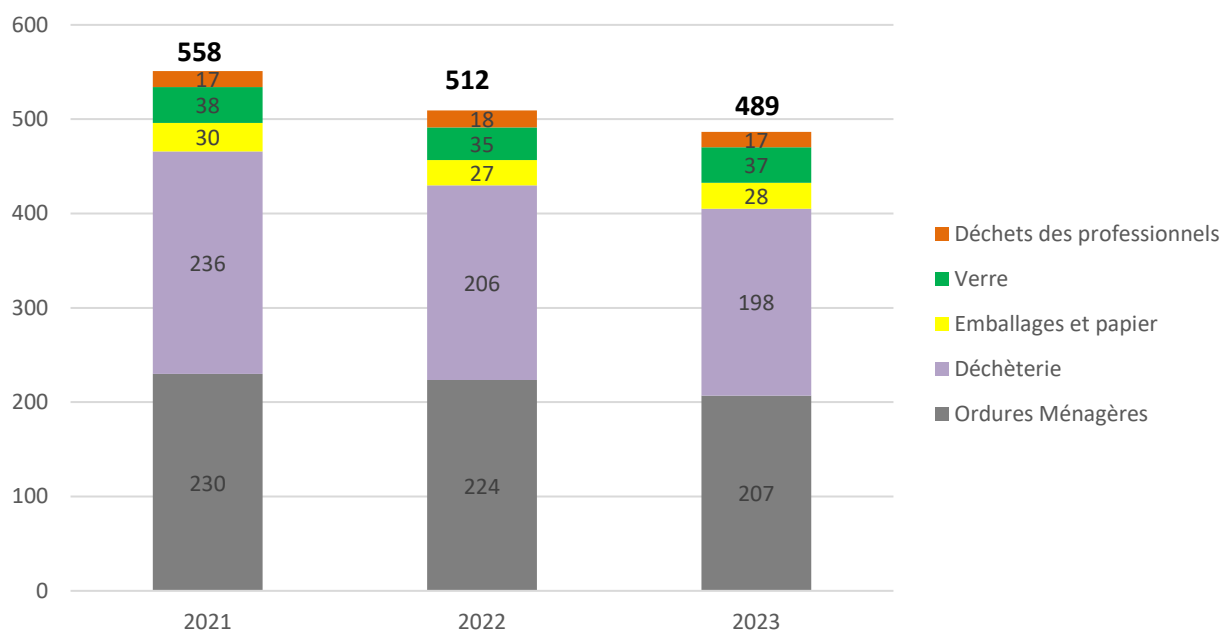


Déchets collectés par nature

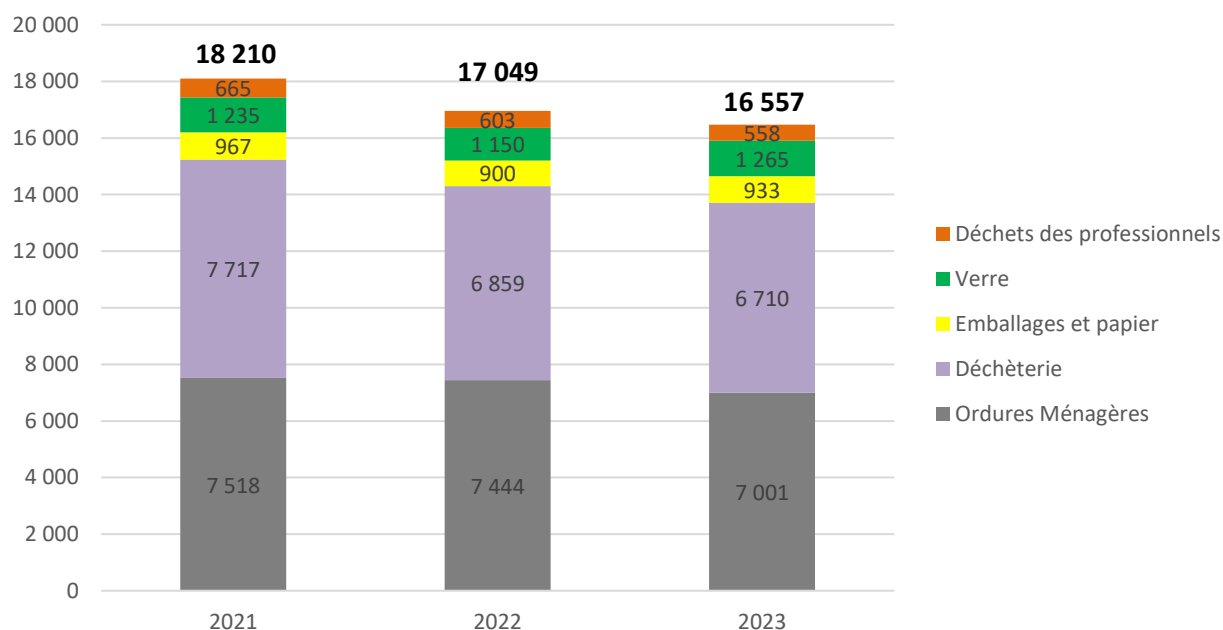


4 EVOLUTION

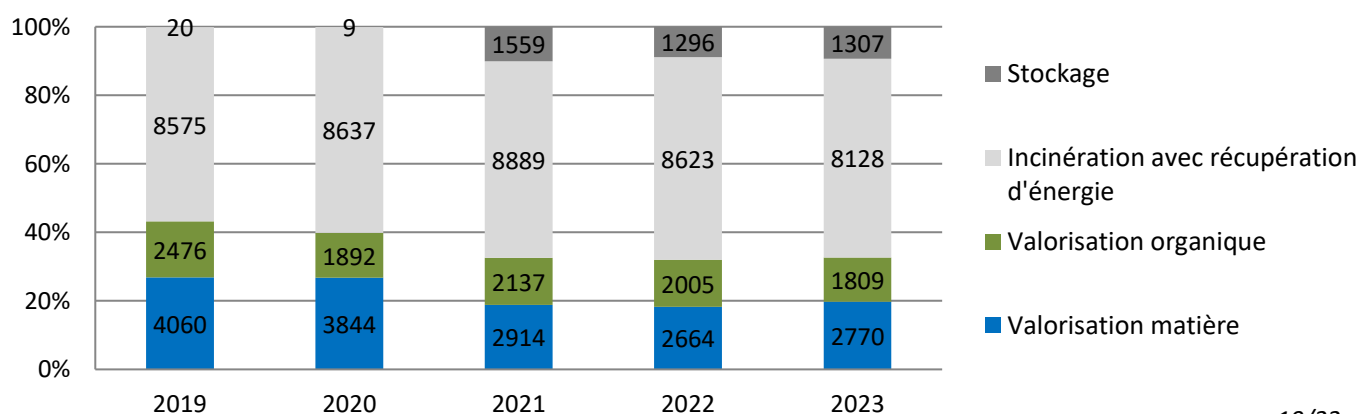
Evolution des ratios de déchets en kg/habitant/an



Evolution des ratios de déchets en tonnes/an



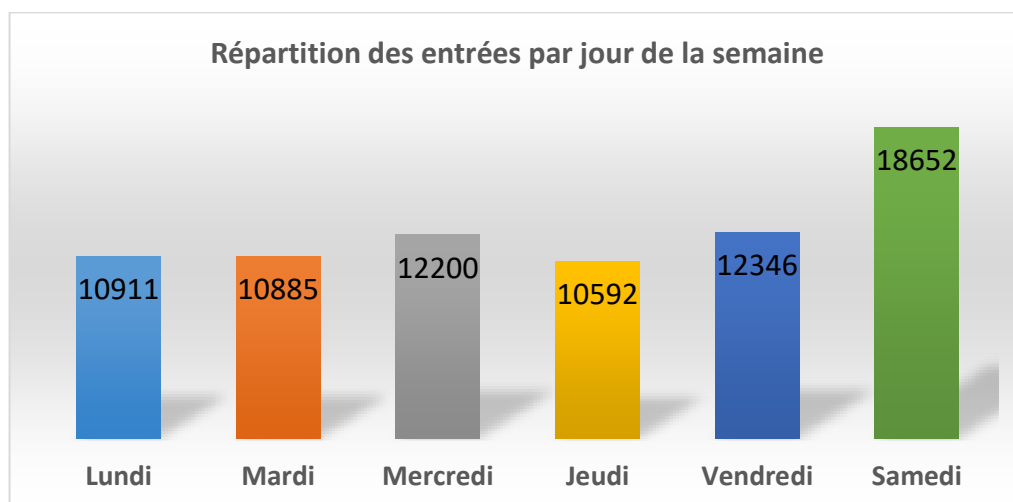
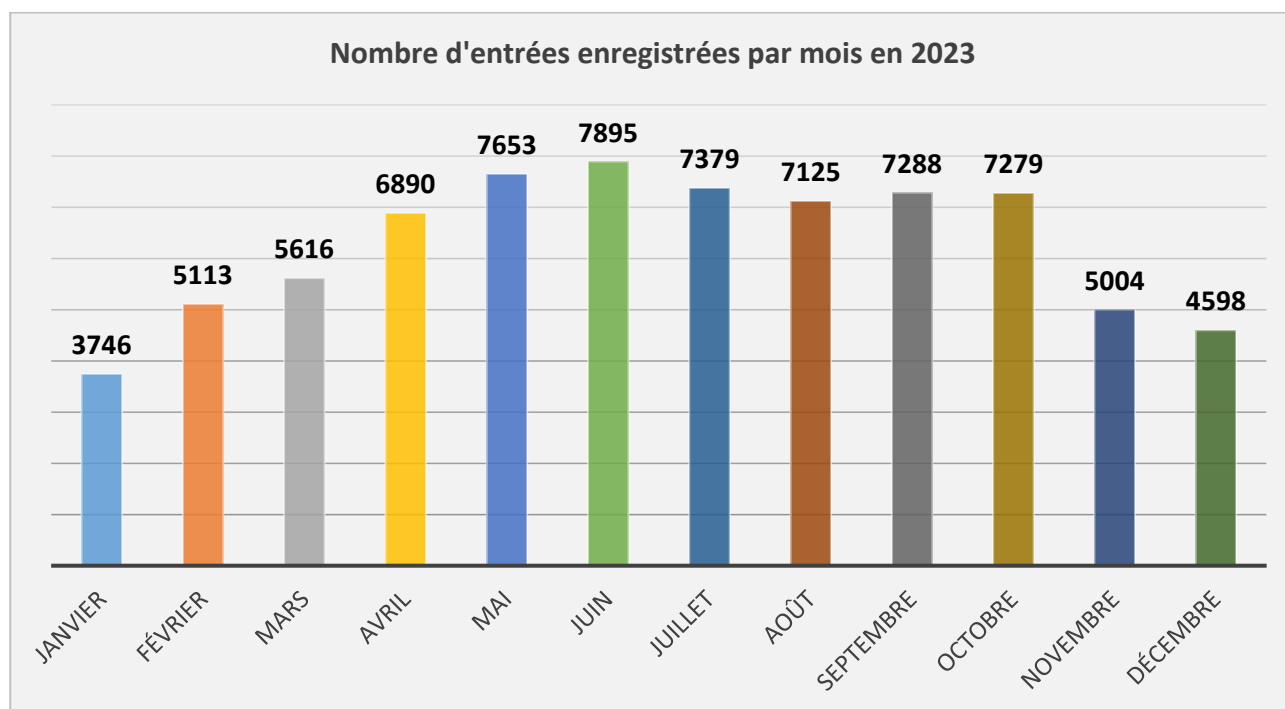
Evolution de la destination des déchets



5 FOCUS SUR LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE

Après une forte diminution des tonnages en 2022 (- 10 % par rapport à 2021) liée à la mise en œuvre du contrôle d'accès par lecteur de plaques minéralogiques, les tonnages se stabilisent en 2023, avec une légère baisse de -2,2 %.

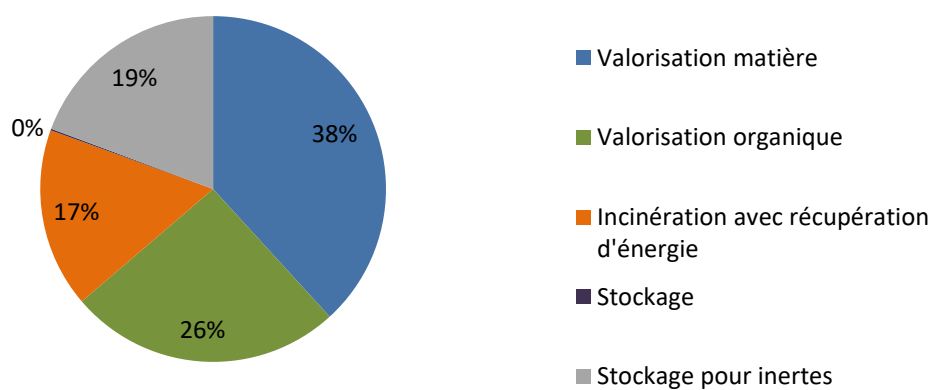
En 2023, 75 586 entrées ont été enregistrées à la déchèterie, avec un nombre moyen de passages par tranche horaire de 32.



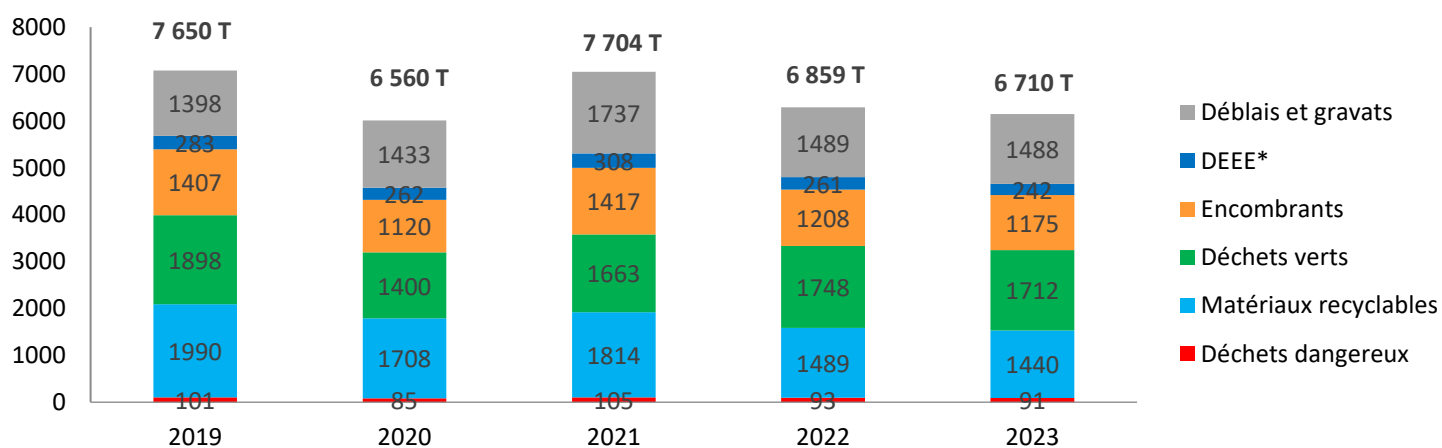
Déchets collectés



Destination des déchets collectés



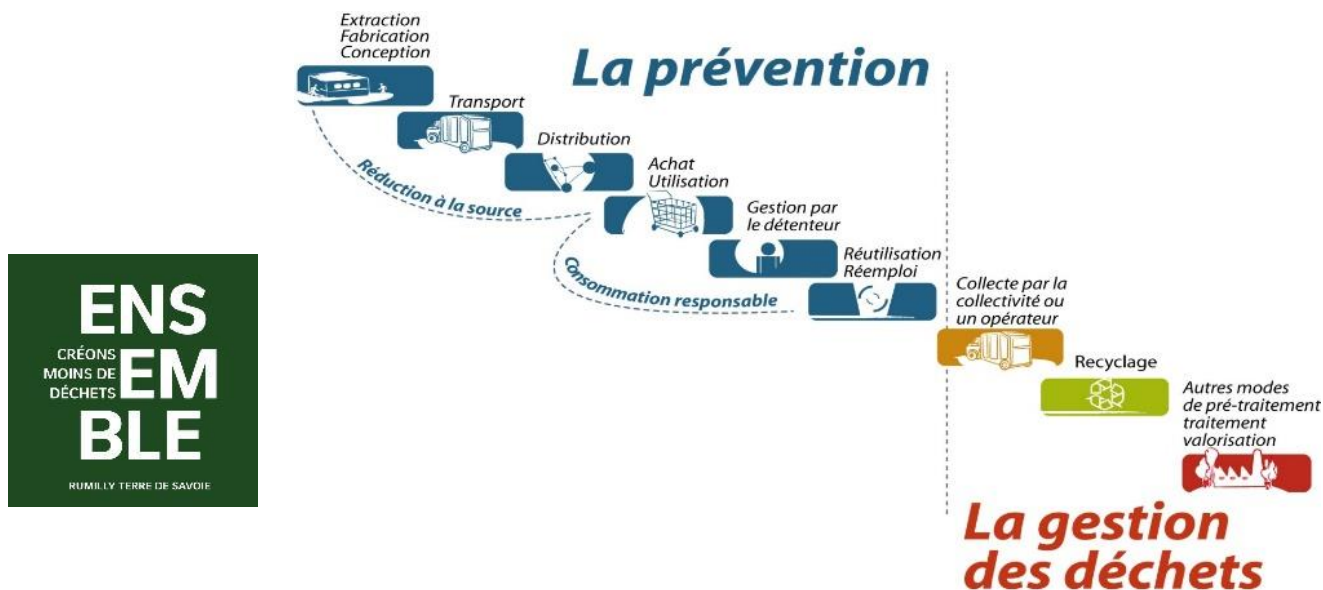
Evolution des tonnages collectés à la déchèterie de Rumilly



Suite à de nombreuses demandes, une convention avec le Grand Annecy permet depuis mai 2017 aux habitants de Marigny-Saint-Marcel, de Bloye et de la partie Sud de Rumilly d'utiliser la déchèterie d'Alby-sur-Chéran, plus proche que celle de Rumilly pour ces habitants.

6 LES ACTIVITES DE PREVENTION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES « Ensemble, créons moins de déchets »



La prévention regroupe toutes les actions situées avant la collecte des déchets. Elle a pour objectif de réduire la quantité et/ou la nocivité de ce qui deviendra, à terme, des déchets. Le tout pour limiter les impacts environnementaux liés à la production et au traitement de ces déchets.

Le 22 mai 2023 Rumilly Terre de Savoie a adopté son programme local de prévention des déchets pour une durée de 6 ans. Ce programme intitulé « Ensemble, créons moins de déchets » déclinera 21 actions Jusqu'en 2028. L'objectif ambitieux est d'atteindre 456 kg par habitant en 2028 contre 558 kg par habitant en 2021, soit une réduction de l'ensemble de nos déchets (ordures ménagères, papier et emballages recyclables, déchets de déchèterie) de 18%.

En 2023, le programme « Ensemble, créons moins de déchets » c'est :

- La création d'un stand d'information et de sensibilisation à la prévention des déchets sur le Village du Développement Durable le 23 septembre et la fête de la science le 11 octobre ;
- La collecte des déchets alimentaires non ménagers gérée par le Comité d'Action Économique Rumilly Alby – Développement pour le compte des bénéficiaires ;
- La création de l'association Repair Café Rumilly Albanais en janvier 2023 ;
- La Journée « Donnez, Réemployez » le 21 octobre à Vallières sur Fier ;
- Des réunions d'informations et d'échanges sur le programme « Ensemble, créons moins de déchets » avec l'Office du tourisme, O.S.C.A.R, le Quai des Arts, La Médiathèque, les Comités des fêtes et diverses associations.



LE DEPLOIEMENT DU COMPOSTAGE

Le tri à la source des biodéchets est un enjeu majeur de la prévention des déchets, et permet de diminuer la quantité de déchets à traiter sur le territoire, pour en réduire l'impact environnemental et économique.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a fait le choix du déploiement du compostage de proximité. Cette solution étant plus cohérente économiquement et environnementalement sur son territoire que la mise en place d'une collecte de ces déchets alimentaires.

Le programme s'articule autour de 4 axes :

- Développement du compostage individuel pour les 5700 ménages en maison
- Développement du compostage collectif (en pied d'immeuble et en quartier) pour les 5000 ménages en habitat collectif, représentant 200 sites de compostage à installer
- Développement du compostage autonome en établissement
- Communication, accompagnement, formation et suivi de cette pratique sur le territoire.

Ainsi, le service Prévention et Valorisation des déchets distribue gratuitement et sur inscription depuis juin 2022 des



composteurs en plastique 100% recyclés et 100 % recyclables pour l'habitat individuel. Des permanences hebdomadaires ont lieu au Centre Technique Intercommunal de Broise les mercredis après-midi. A partir du mois de juin 2023, des permanences hebdomadaires ont également été instaurées tous les vendredis après-midi au Centre Technique Municipal de Rumilly. En complément, 39 distributions ponctuelles ont été organisées dans toutes les autres communes du territoire.

Le Service Prévention et Valorisation des déchets, accompagné par deux prestataires, installe également des sites de compostage partagé en pied d'immeuble, en quartier et au sein d'établissements (entreprises, établissements scolaires).

BILAN 2023

2 153 composteurs individuels ont été distribués, portant le nombre total de composteurs déployés à 5 337 depuis 2003.

11 sites de compostage partagé en pied d'immeuble et **6 sites de compostage autonome en établissement** (en écoles primaires et entreprises) ont été installés.

Le nombre total de sites de compostage partagé est de 32 fin 2023. Ces sites ont permis de détourner de l'incinérateur environ 8,43 tonnes de déchets

365 personnes ont été sensibilisées au compostage à travers :

- 14 stands d'information répartis dans les différentes communes du territoire
- 3 webinaires
- 2 ateliers en présentiel
- 1 soirée de rencontre du réseau des référents de sites de compostage partagé.

Le broyage de végétaux

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie met gratuitement à disposition des communes un broyeur pour permettre une gestion de proximité des déchets végétaux. En 2023, 12 communes ont emprunté le broyeur, soit une utilisation pendant 174 jours, ce qui a permis de broyer près de 900 m³ de déchets végétaux, soit 45 tonnes.

Le SIVALOR a également effectué une campagne de broyage à la déchèterie intercommunale dans le cadre de l'événement Tous au Compost, ce qui a permis de broyer près de 16m³ de déchets végétaux, soit 800 kg.

LE REEMPLOI

Journée « Donnez, réemployez » ou « Zone de Gratuité »

L'édition 2023 a eu lieu à la salle des fêtes de Vallières-sur-Fier le 21 octobre :

- 5,8 tonnes d'objets propres et en bon état déposées.
- 5,1 tonnes de ces objets ont retrouvé une utilité dans un nouveau foyer.
- 1083 visiteurs accueillis.
- 57 bénévoles ont permis la tenue de l'évènement.
- Les déposants ont apporté 14,4 kg d'objets/personne en moyenne.
- Les visiteurs sont repartis avec 4,7 kg d'objets en moyenne.
- Cette édition a accueilli 2 ateliers :
le Repair Café Rumilly Albanaise, qui a permis la réparation de 40 objets (robot de cuisine, cafetière dosette, enceinte, aspirateur, centrale vapeur, radio-réveil, vélo...) et Secrets de Grenier qui nous a présenté son activité de remise en état et de relooking de meubles.



Composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)

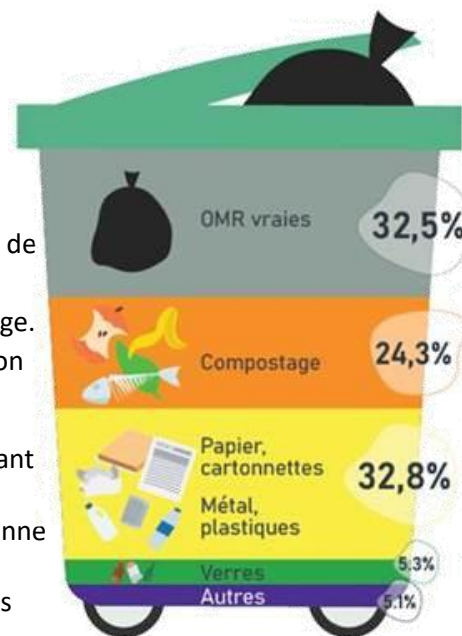
Sur le territoire, les poubelles sont constituées pour :

- 32,5 % de déchets non recyclables. Leur élimination est assurée par l'incinération avec valorisation énergétique : les « OMR vraies » ;
- 67,5 % de déchets recyclables ou compostables qui pourraient être évités à l'incinération en améliorant le geste citoyen de tri et de compostage.

Définition : Les Ordures Ménagères Résiduelles sont, par nature même, les résidus de l'activité des ménages. Elles sont constituées des déchets restant à éliminer après avoir effectué les opérations de tri des déchets, notamment en vue de leur recyclage. Les Ordures Ménagères Résiduelles sont éliminées par incinération avec valorisation énergétique.

L'analyse de la composition de ces ordures permet d'identifier des gestes permettant de les réduire :

- par le compostage des déchets alimentaires qui représentent en moyenne 25,2 kg/hab/an.
- par la réduction du gaspillage de produits alimentaires non consommés qui représente 17,5 kg/hab/an.
- Par le tri des déchets recyclables qui représentent 78 kg/hab/an. A l'échelle du territoire, cela pourrait représenter plus de 2500 tonnes de ces matériaux qui auraient pu être recyclés au lieu d'être incinérés.



LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU SIVALOR SUR LE TERRITOIRE DE RUMILLY TERRE DE SAVOIE

64 interventions en classes sur le tri, le recyclage, la consommation et le compostage.

20 visites du CIEL (Centre d'Immersion Educatif et Ludique) pour 320 élèves concernés.

8 autres animations (hors scolaires) qui ont permis la sensibilisation en centre de loisirs, dans le milieu associatif et au centre hospitalier de Rumilly.

12 tenues de stands, 303 personnes sensibilisées (marchés et autres manifestations).

23 prêts de matériel de tri

1 animation broyage des végétaux en déchèterie dans le cadre de la semaine « Tous au compost »



7 LES PROJETS

LE REEMPLOI – PROJET DE CREATION D'UNE RECYCLERIE

La communauté de communes facilite un projet de création d'une recyclerie sur son territoire.

Ce projet permettra de contribuer à la réduction des déchets ménagers et assimilés par le réemploi et la réutilisation d'objets encore en bon état mais aujourd'hui déposés en déchèterie ou dans les conteneurs à déchets.

Il s'agit aussi de proposer une offre de consommation alternative et locale répondant aux principes de développement durable : économique, social et environnemental.

Ces activités permettraient également la création d'emplois d'insertion relevant de l'économie sociale et solidaire et d'emploi.

Enfin cela permettra de se mettre conformité avec l'obligation réglementaire de réduction des déchets et de réemploi tout en proposant un projet de territoire « volontaire », répondant aux besoins de sa population et de la collectivité sur des bases de développement durable.

Suite à l'identification d'un premier lieu d'implantation potentiel, un bureau d'études a rendu en 2023 une étude de faisabilité de la construction d'une recyclerie. Cette étude ayant montré un faisceau d'indices en défaveur de cette localisation, le lieu a été requestionné. Une réflexion est actuellement en cours sur un montage différent, dans lequel une structure porteuse de projet prendrait le relai avec le soutien de Rumilly Terre de Savoie.

POURSUITE DU PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'IMPLANTATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

En 2023, la Communauté de Communes dispose sur son territoire de 630 points de collecte des ordures ménagères (collectés par la Communauté de Communes), et de 115 points d'apport volontaires pour la collecte sélective (collectés par le SIVALOR).

Les points de collecte des ordures ménagères sont répartis comme suit :

- 486 points de regroupement en bacs roulants équipés de 1200 bacs

- 144 points d'apport volontaire équipés de 304 conteneurs de grand volume (conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés).

Le regroupement des points de collecte et la densification du réseau de points de recyclage permet d'optimiser les circuits de collecte et réduire leur impact environnemental, de favoriser le geste de tri et réduire les déchets à incinérer.

En 2023, les communes de VERNONNEX, THUSY et LORNAY ont été équipées de Points d'Apport Volontaire en remplacement de tous les bacs roulants : 19 PAV équipés de 37 conteneurs pour les Ordures ménagères et 5 nouveaux points recyclage ont été mis en service en juillet 2023.

Les tournées de collecte ont fait l'objet d'une réorganisation, avec la suppression d'une tournée en benne à ordures ménagères classique et la création d'une tournée en camion grue.

CREATION D'UN NOUVEAU SERVICE DE PROXIMITE : LA COLLECTE DES CARTONS BRUNS

Afin de lutter contre les dépôts sauvages de cartons et d'augmenter leur taux de valorisation matière, un nouveau service de proximité a été déployé sur l'ensemble du territoire fin décembre 2023 : 35 conteneurs d'apport volontaire permettent aux habitants de recycler leurs cartons.



8 LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

Données établies selon la matrice des coûts (référentiel national de l'Ademe) : garantie d'une fiabilité au niveau des résultats et la possibilité de pouvoir se comparer à d'autres.

NB : Pour les flux de collecte sélective, le service est pris en charge par le SIVALOR avec une refacturation aux adhérents uniquement des coûts de pré-collecte et de collecte. La matrice des coûts n'inclut pas le détail des coûts et des recettes liés à ces flux. Les données ne sont donc pas exploitables ni comparables pour les flux verre, emballages recyclables et papier.

Coût aidé* du
service public de
gestion des
déchets

3 732 413 € TTC

103 € HT par
habitant

110 € TTC par
habitant

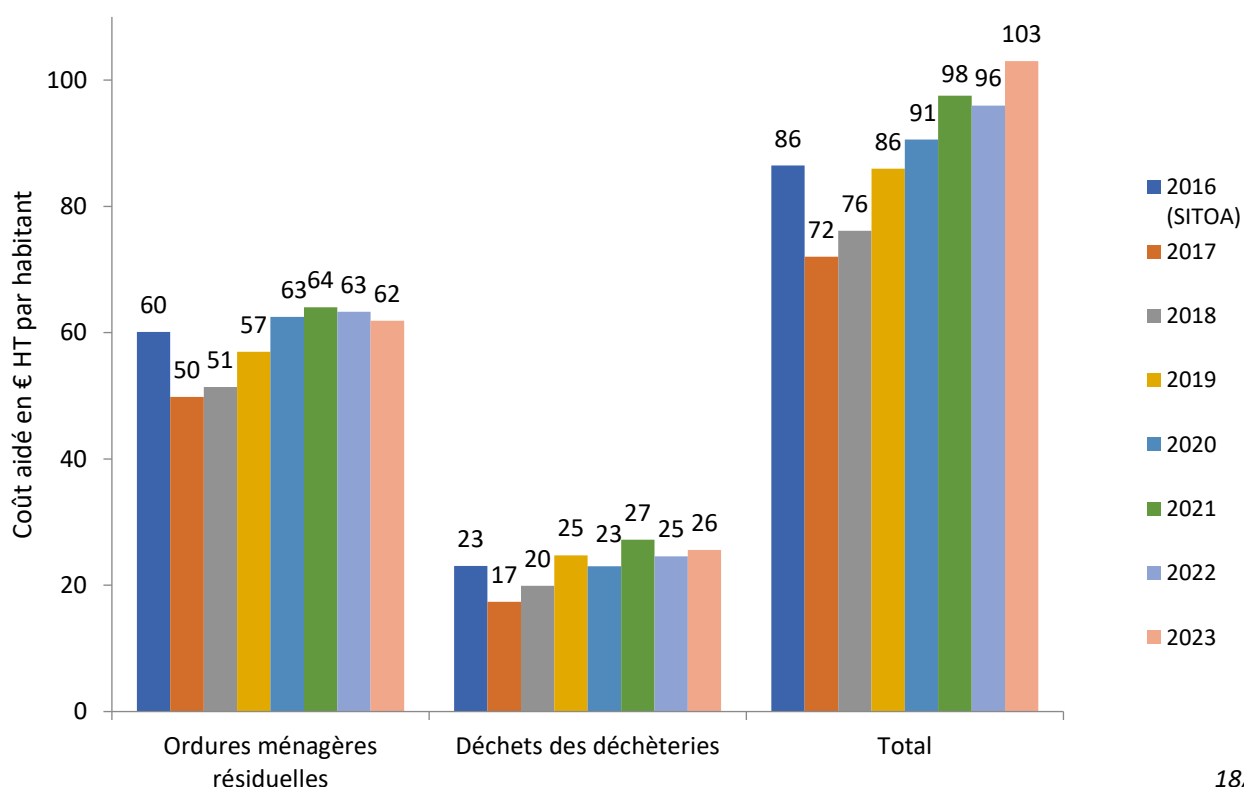
* Coût aidé : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Moyenne AURA (Région Auvergne Rhône-Alpes) 2021 : 106 €/HT/hab.

Coût* en euro HT par habitant

Flux collectés	CC Rumilly Terre de Savoie	France - Milieu Mixte à dominante urbaine (2021)
Ordures Ménagères Résiduelles	62,0 €	61,20 €
Déchets des déchèteries	26 €	26,30 €
Autres flux	16 €	Non évalué €
Tous flux	103 €	106 €

Evolution du coût aidé par habitant



Le tableau ci-après présente l'évolution des coûts aidés pour les ordures ménagères, les déchets de déchèterie et les déchets des professionnels en € HT, en € HT par habitant et en € HT par tonne.

		Ordures ménagères résiduelles	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total
Coût aidé en €HT	2019	1 833 740	796 118	75 233	2 765 471
	2020	2 031 638	747 058	89 534	2 943 133
	2021	2 091 034	889 281	83 807	3 184 590
	2022	2 106 418	818 118	80 952	3 194 148
	2023	2 093 890	866 527	106 922	3 486 352
Evolution 2023/2022 en %	2023/2022	-1%	6%	32%	9%
Coût aidé en €HT / habitant	2019	57	25	2	86
	2020	63	23	3	91
	2021	64	27	3	98
	2022	63	25	2	96
	2023	62	26	3	103
Evolution 2023/2022 en %	2023/2022	-2%	4%	30%	7%
Coût aidé en €HT / tonne	2019	254	119	175	169
	2020	268	132	363	189
	2021	278	138	304	193
	2022	283	139	285	203
	2023	299	149	189	224
Evolution 2023/2022 en %	2023/2022	6%	7%	-34%	10%

- Les coûts aidés en €HT entre 2023 et 2022 augmentent de 9 % au global, avec une hausse de 6 % pour les déchets de déchèterie et de 32 % pour les déchets des professionnels, tandis que les coûts des Ordures Ménagères résiduelles montrent une très légère baisse (-1 %).
- Les coûts par tonne montrent une augmentation similaire : +10 % au total, tandis que la hausse des coûts par habitant est plus modérée (+ 7 %). Etant donné que les quantités de déchets sont en diminution, les hausses de coûts sont principalement expliquées par les hausses de tarifs de prise en charge des déchets (tarifs appliqués par le SIVALOR et par les prestataires).

Coût complet par étapes techniques :

Le coût complet est la somme des charges relatives à un flux et à une étape technique.

		Ordures ménagères résiduelles	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total
€HT	Précollecte	148 525		313	360 663
	Collecte	632 612	252 322	68 818	1 278 277
	Transport	376 943	677 200	43 519	2 401 645
	Traitement	1 143 040			
€HT/tonne	Précollecte	21		1	23
	Collecte	90	43	122	82
	Transport	54	116	77	154
	Traitement	163			

€HT/hab.	Précollecte	4,4			10,7
	Collecte	18,7	7,5		37,8
	Transport	11,1	20,0	1,3	71,0
	Traitement	34			

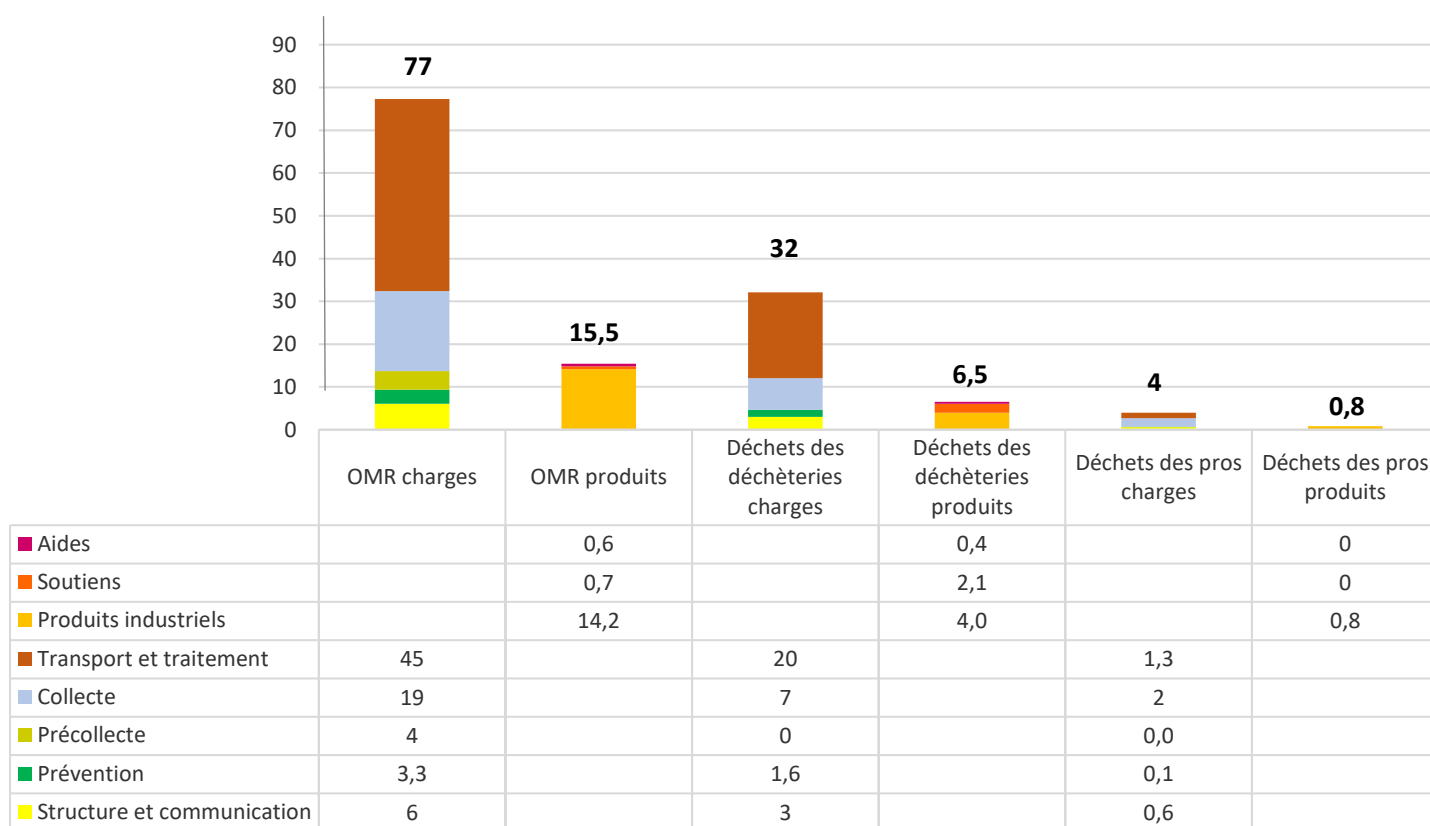
poste plus cher qu'AURA *poste moins cher qu'AURA*

Données Région AURA 2018 :

		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Total
€HT/hab.	Pré collecte	1,7	0,4	1,3		4,3
	Collecte	21,8	1,4	7,6	8,8	41,1
	Transport	1,6		0,0	5,9	9,8
	Traitement	27,5		6,7	11,8	50,2

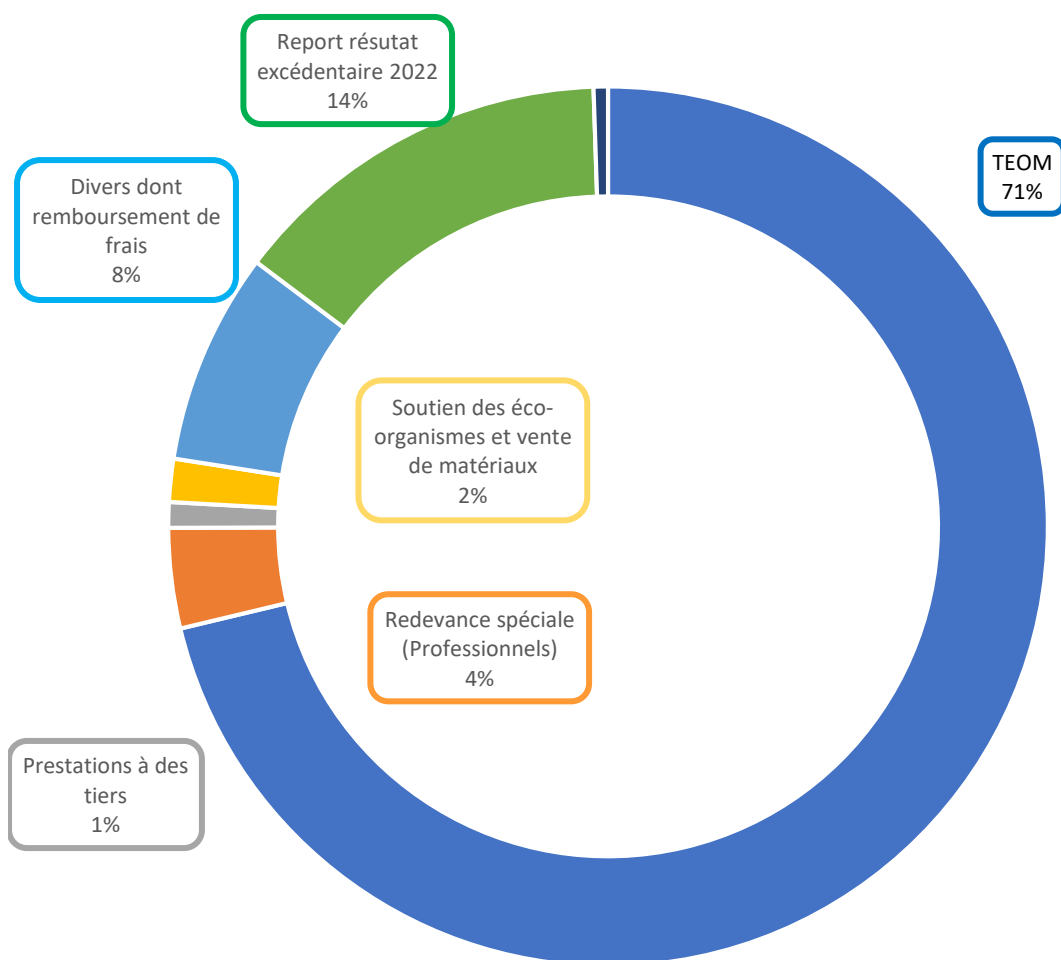
Globalement les postes de transport ou traitement sont supérieurs aux coûts sur la région Auvergne Rhône Alpes pour l'année 2018 (dernier référentiel). Les coûts de collecte sont quant à eux inférieurs.

Synthèse des coûts : Charges et produits en €HT/hab. par flux



Les recettes de fonctionnement :

Total : 5,66 M€ TTC



La Prévention et Valorisation des déchets est principalement financée par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères). Celle-ci est calculée sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à un taux de 11,30 %.

Quant à la redevance spéciale, portant sur les déchets assimilés aux ordures ménagères (déchets des professionnels), cette dernière est établie en fonction du volume collecté.

Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits

En € totaux		Ordures ménagères résiduelles	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total
Produits industriels	Matériaux		129 314	1 051	293 143
	Compost				
	Energie (électricité/chaueur)	466 407			466 407
	Prestations à des tiers			26 555	26 555
	Autres produits	12 448	5 082	598	21 905
	Total industriels	478 855	134 396	28 204	808 010
Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	22 358	71 325		330 559
Aides	Reprises des subventions d'investissement	21 829	13 544	30	48 015
	Subventions de fonctionnement				
	Aides à l'emploi				
	Total aides	21 829	13 544	30	48 015
Redevance spéciale et facturation usagers		208 313	26 520		234 833

NB : Les soutiens des éco-organismes liés à la collecte sélective n'apparaissent pas car ils sont perçus par le SIVALOR qui exerce la compétence. Ils sont donc noyés dans les coûts globaux liés aux flux concernés.

ANNEXE : Les flux de déchets collectés en déchèterie

Flux de déchets en déchèterie	Exemple de déchets acceptés	Limitation
Gravats	Cailloux, béton, sanitaires, parpaing, carrelage, ciment, ardoise...	Limité à 1 m3 par jour
Cartons	Cartons propres, pliés et aplatis	
Mobilier	Mobilier intérieur, literie, mobilier de jardin	
Bois	Palettes, cagettes, contreplaqué, planches, bois de charpente....	
Végétaux	Tonte, feuillages, branchages, plantes	
Placoplâtre	Plaques de placoplâtre, avec ou sans isolant, carreaux de plâtre, dalles de plafond en plâtre	
Pneus de véhicules légers	Pneus sans jantes	Limité à 4 pneus VL/mois, interdit aux professionnels
Lampes et néons	Ampoules et néons	
Piles	Tous types de piles et batteries électriques	
Capsules de café	Capsules de café vides en aluminium	
Déchets chimiques	Produits d'entretien, de jardinage, de bricolage	
DASRI	Déchets de Soins à Risque Infectieux (seringues, aiguilles...)	Uniquement pour les patients en auto-traitement
Huile de vidange	Huile moteur, à transvaser dans la cuve	Bidons inférieurs à 50 L
Huile de friture	Huile alimentaire, à transvaser dans la cuve	
Gros électroménager	Froid : réfrigérateurs, climatiseurs, congélateurs... Hors-froid : fours, lave-linge, lave-vaisselle...	
Appareils électriques et électroniques	Appareils de type perceuses, bouilloire, sèche-cheveux... Ecrans de télévision ou ordinateurs	
Ferraille Métaux	Tous types de métaux	
Amiante liée / fibrociment	Eléments de couverture (tuiles, plaques...), canalisations, dalles vinyl	Limité à 5 unités pour les plaques de taille maximale 2.1m x 1m et/ou 5 unités pour les tubes de longueur maximale 1.4 m et/ou 20 ardoises par mois. Dépôts interdits par les professionnels.
Incinérables	Déchets en tissus, polystyrène, plastique, revêtement de sol et mural...	
Encombrants non valorisables	Miroirs, vitres, laine de verre, skis...	